

## Le cadre de l'expérimentation

### Délibération CNIL

La CNIL, dans sa délibération du 20 novembre 2008, autorise la mise en oeuvre de la DN-AC dans le cadre d'une expérimentation de deux ans. Elle définit le cadre de cette expérimentation de la façon suivante : « ... cette expérimentation sera limitée à quatre assédic (Alpes Provence, Côte d'Azur, Limousin Poitou Charentes, Pays de la Loire) et à certains secteurs d'activité (bâtiment, HCR, confection). »

### Principes retenus pour le critère géographique

La DN-AC est un nouveau mode de déclaration des informations de masse salariale et d'effectifs liées à la paie. Le client cible est donc celui qui aujourd'hui effectue une déclaration par l'intermédiaire des supports déclaratifs ADV, DRA, AVA, AET ou leur équivalent dématérialisé. Se trouvent donc dans le champ de cette expérimentation toutes les entreprises pour lesquelles une déclaration des salaires et des effectifs est effectuée auprès de l'une des institutions pré-citées.

La transposition de ces secteurs géographiques dans le cadre des fusions en régions conserve 4 régions pilotes pour cette expérimentation : Alpes-Provence et Côte d'Azur fusionnent (Région PACA) et Limousin Poitou Charentes se scindent en 2 régions (Limousin et Poitou Charentes), Pays de la Loire est inchangée.

### Principes retenus pour les secteurs d'activité

La CNIL, dans sa délibération, reprend les secteurs identifiés pour la phase pilote de 4 mois du cadrage initial. La définition retenue initialement pour appréhender ces secteurs est donc conservée. Elle est suffisamment large pour permettre d'étudier les fluctuations du marché de l'emploi sur ces secteurs d'activité, qui s'exercent parfois sur l'ensemble de la filière. En effet, limiter l'étude à une fraction de celle-ci diminuerait l'intérêt des observations faites sur cette période de deux ans, tant en termes de connaissance du marché de l'emploi, de gestion et d'anticipation de l'activité réduite, de simplification des démarches apportée aux entreprises que de déploiement de nouveaux services orientés vers le reclassement.

## L'identification des entreprises

L'appartenance des entreprises aux 3 secteurs d'activité retenus pour l'expérimentation est définie par leur code NAF (Nomenclature INSEE NAF révision 2).

**Bâtiment** Le champ retenu pour cette filière, qui embrasse de nombreux acteurs et corps de métier, est le suivant :

La production de matériaux :

<b>23.3</b>	<b>Fabrication de matériaux de construction en terre cuite</b>
23.31Z	<i>Fabrication de carreaux en céramique</i>
23.32Z	<i>Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite</i>
<b>23.4</b>	<b>Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine</b>
23.41Z	<i>Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental</i>
23.42Z	<i>Fabrication d'appareils sanitaires en céramique</i>
23.43Z	<i>Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique</i>
23.44Z	<i>Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique</i>
23.49Z	<i>Fabrication d'autres produits céramiques</i>
<b>23.5</b>	<b>Fabrication de ciment, chaux et plâtre</b>
23.51Z	<i>Fabrication de ciment</i>
23.52Z	<i>Fabrication de chaux et plâtre</i>
<b>23.6</b>	<b>Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre</b>
23.61Z	<i>Fabrication d'éléments en béton pour la construction</i>
23.62Z	<i>Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction</i>
23.63Z	<i>Fabrication de béton prêt à l'emploi</i>
23.64Z	<i>Fabrication de mortiers et bétons secs</i>
23.65Z	<i>Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment</i>
23.69Z	<i>Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre</i>
<b>23.7</b>	<b>Taille, façonnage et finissage de pierres</b>
23.70Z	<i>Taille, façonnage et finissage de pierres</i>

La fabrication et la location de machines :

28.92Z	<i>Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction</i>
77.32Z	<i>Location et location-bail de machines et équipements pour la construction</i>

Les acteurs liés à la construction de bâtiments :

<b>41</b>	<b>Construction de bâtiments</b>
<b>41.1</b>	<b>Promotion immobilière</b>
41.10A	<i>Promotion immobilière de logements</i>
41.10B	<i>Promotion immobilière de bureaux</i>
41.10C	<i>Promotion immobilière d'autres bâtiments</i>
41.10D	<i>Supports juridiques de programmes</i>
<b>41.2</b>	<b>Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels</b>
41.20	<i>Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels</i>
41.20A	<i>Construction de maisons individuelles</i>
41.20B	<i>Construction d'autres bâtiments</i>

Les acteurs liés au génie civil et à la construction des infrastructures :

<b>42</b>	<b>Génie civil</b>
<b>42.1</b>	<b>Construction de routes et de voies ferrées</b>
42.11Z	<i>Construction de routes et autoroutes</i>
42.12Z	<i>Construction de voies ferrées de surface et souterraines</i>
<b>42.13</b>	<b>Construction de ponts et tunnels</b>
42.13A	<i>Construction d'ouvrages d'art</i>
42.13B	<i>Construction et entretien de tunnels</i>
<b>42.2</b>	<b>Construction de réseaux et de lignes</b>
42.21Z	<i>Construction de réseaux pour fluides</i>
42.22Z	<i>Construction de réseaux électriques et de télécommunications</i>
<b>42.9</b>	<b>Construction d'autres ouvrages de génie civil</b>
42.91Z	<i>Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux</i>
42.99Z	<i>Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.</i>

Les intervenants liés à des secteurs spécialisés :

<b>43</b>	<b>Travaux de construction spécialisés</b>
<b>43.1</b>	<b>Démolition et préparation des sites</b>
43.11Z	<i>Travaux de démolition</i>
43.12A	<i>Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires</i>
43.12B	<i>Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse</i>
43.13Z	<i>Forages et sondages</i>
<b>43.2</b>	<b>Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation</b>
43.21A	<i>Travaux d'installation électrique dans tous locaux</i>
43.21B	<i>Travaux d'installation électrique sur la voie publique</i>
43.22A	<i>Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux</i>
43.22B	<i>Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation</i>
43.29A	<i>Travaux d'isolation</i>
43.29B	<i>Autres travaux d'installation n.c.a.</i>
<b>43.3</b>	<b>Travaux de finition</b>
43.31Z	<i>Travaux de plâtrerie</i>
43.32A	<i>Travaux de menuiserie bois et PVC</i>
43.32B	<i>Travaux de menuiserie métallique et serrurerie</i>
43.32C	<i>Agencement de lieux de vente</i>
43.33Z	<i>Travaux de revêtement des sols et des murs</i>
43.34Z	<i>Travaux de peinture et vitrerie</i>
43.39Z	<i>Autres travaux de finition</i>
<b>43.9</b>	<b>Autres travaux de construction spécialisés</b>
43.91A	<i>Travaux de charpente</i>
43.91B	<i>Travaux de couverture par éléments</i>
43.99A	<i>Travaux d'étanchéification</i>
43.99B	<i>Travaux de montage de structures métalliques</i>
43.99C	<i>Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment</i>
43.99D	<i>Autres travaux spécialisés de construction</i>
43.99E	<i>Location avec opérateur de matériel de construction</i>

**HCR** Le champ retenu est celui de la section I de la nomenclature NAF, qui rassemble Hébergement et Restauration :

<b>SECTION I</b>	<b>HÉBERGEMENT ET RESTAURATION</b>
<b>55</b>	<b>Hébergement</b>
55.10Z	<i>Hôtels et hébergement similaire</i>
55.20Z	<i>Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée</i>
55.30Z	<i>Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs</i>
55.90Z	<i>Autres hébergements</i>
<b>56</b>	<b>Restauration</b>
56.10A	<i>Restauration traditionnelle</i>
56.10B	<i>Cafétérias et autres libres-services</i>
56.10C	<i>Restauration de type rapide</i>
56.21Z	<i>Services des traiteurs</i>
56.29A	<i>Restauration collective sous contrat</i>
56.29B	<i>Autres services de restauration n.c.a.</i>
56.30Z	<i>Débites de boissons</i>

**Confection** Le champ retenu est celui des industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure, tels que définis par la nomenclature NAF :

<b>14</b>	<b>Industrie de l'habillement</b>
14.11Z	<i>Fabrication de vêtements en cuir</i>
14.12Z	<i>Fabrication de vêtements de travail</i>
14.13Z	<i>Fabrication de vêtements de dessus</i>
14.14Z	<i>Fabrication de vêtements de dessous</i>
14.19Z	<i>Fabrication d'autres vêtements et accessoires</i>
14.20Z	<i>Fabrication d'articles en fourrure</i>
14.31Z	<i>Fabrication d'articles chaussants à mailles</i>
14.39Z	<i>Fabrication d'autres articles à mailles</i>
<b>15</b>	<b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>
15.11Z	<i>Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures</i>
15.12Z	<i>Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie</i>
15.20Z	<i>Fabrication de chaussures</i>